



Conseil Municipal
Mardi 24 mai 2022

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Madame Emilie Sacrispeyre,

Messieurs Aurélien Laurent, Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch,
Dominique Goncalvès

Madame Cécile Joly, 3ème Adjointe,

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le Moing, Maire

Secrétaire de séance : Madame Aurélien LAURENT

Date de la convocation de la séance : le 10/05/2022

Début de la séance 19h30

Finances :

Délibérations compte administratif,

Compte de gestion

Affectation du résultat

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 24 mai 2022

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 10/05/2022

Présents : 9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 9

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Cécile JOLY, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 9

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurélien LAURENT

Objet: Vote du compte administratif - st_andre_du_bois - DE_2022_020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par GUAGNI-LE MOING Pascale après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 265.05		81 053.36		130 318.41
Opérations exercice	661 609.73	671 314.15	345 912.92	417 958.08	1 007 522.65	1 089 272.23
Total	661 609.73	720 579.20	345 912.92	499 011.44	1 007 522.65	1 219 590.64
Résultat de clôture		58 969.47		153 098.52		212 067.99
Restes à réaliser						
Total cumulé		58 969.47		153 098.52		212 067.99
Résultat définitif		58 969.47		153 098.52		212 067.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

BF SOUS-PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2022 033-213303670-20220524-DE_2022_020-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 24 mai 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 10/05/2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 10

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile JOLY, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurélien LAURENT

Objet: Vote du compte de gestion - st_andre_du_bois - DE_2022_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/06/2022 033-213303670-20220524-DE_2022_021-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



RF
SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
033-213303670-20220524-DE_2022_021-DE

COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 24 mai 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 10/05/2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 10

Présents : Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile JOLY, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurélien LAURENT

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - st_andre_du_bois - DE_2022_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 153 098.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A. Résultat de l'exercice	+ 72 045.16
B. Résultat antérieur reporté	+ 81 053.36
C. Résultat à affecter = A + B (Hors restes à réaliser)	153 098.52
D. Solde d'exécution d'investissement	+ 9704.42
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure (pour mémoire)	+ 49265.05
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0
- Dépenses (pour mémoire)	0
- Recettes (pour mémoire)	0
AFFECTATION = C	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	100 000.00
- Report en fonctionnement R 0002 (affectation à l'excédent reporté - report à nouveau - créditeur - lg 002)	53 098.52
DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
033-213303670-20220524-DE_2022_019-DE

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pascale GUAGNI-LE MOING



Il a été décidé pour le prochain budget de faire appel aux compétences de Vanessa Blain, administrative indépendante.

Présentation de la demande de subvention du FDAEC : devis de l'inventaire des concessions funéraires, signalisation routière pour la sécurisation du secteur de la Laurence et de Petit Pey et devis de l'étude de la mise en accessibilité de la mairie.

Voirie :

Les travaux sur la route de Fongrave sont en cours, il s'agit de faire une réparation suite à l'éboulement de l'accotement.

Bâtiments :

Présentation du travail d'étude de faisabilité du projet accessibilité de la mairie et réfection de la salle des fêtes.

Remarques et questions sur les plans réalisés avant la dernière réunion qui consistera à chiffrer ce projet avec T Carniato, architecte.

Présentation du règlement intérieur des cimetières communaux :

La délibération instituant les catégories des concessions funéraires et fixant leur tarif est différée afin de prendre le temps de développer ce en quoi consiste le renouvellement des droits sur une concession trentenaire.

La question sera revue à l'occasion du prochain conseil municipal.

Logements communaux : des impayés de loyer restent problématiques.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer par convention à l'agence départementale d'information sur le logement de la Gironde moyennant 61 € par an afin de bénéficier du conseil juridique spécifique.

Tennis : Les réparations sur le terrain de tennis sont en cours et nécessitent un suivi très assidu afin de relancer régulièrement l'entreprise et de coordonner avec l'association de tennis.

Suite à la recherche de la réglementation concernant l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe, nous ne serons pas soumis de procéder à cet achat pour le site du Tennis, seuls les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives sont concernés par cette obligation.

PLUI :

Présentation du courrier adressé à la cdpenaf suite au refus des zones OAP sur la commune, qui supprime nos droits d'extension prescrit par le SCOT.

L'enquête publique aura lieu à partir du 7 juin jusqu'au 8 juillet, les consignes seront données aux administrés par voie d'affichage réglementaire mais aussi via les supports de communication.

Environnement :

Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'aménagement de lisières, portée par le pôle territorial Sud Gironde dans le cadre du pcaet.

Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

Dépôt sauvage sur le terrain de Monsieur Broese à Cap Blanc :

L'arrêté réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures a été pris, la procédure contradictoire a été également réalisée avant de mettre le propriétaire en demeure. Le conseil municipal propose de faire faire un devis pour l'enlèvement du dépôt afin d'évaluer l'échéancier de paiement que cela pourrait représenter pour les propriétaires du terrain.

Personnel communal :

Les différentes formations du CNFPT ont été proposées aux salariés,
Coralie Rousseau bénéficiera de la formation M57 budget finances,
et Ludovic Sanfourche bénéficiera de la formation habilitation électrique.

Les dates concernant la formation de la manipulation des extincteurs ne sont pas compatibles pour cette année.

L'aménagement des postes administratifs a été réalisé conformément aux consignes du duerp

Présentation des différents travaux en cours :

Finitions du terrain de pétanque : location minipelle pour raccordement canalisations, rambarde cimentée, plantations florales

Assainissement non collectif Microstation : location minipelle pour travaux de fouille des canalisations débouchage dans le jardin du logement communal

Restauration de l'abribus

Montage des Tables de pique-nique x2 Commande pour une troisième sur le site du lavoir, à budgétiser dans un premier temps

Voirie : bouchage des trous / séance 2 et curage des Fossés tour des routes

Pose des Panneaux - voie sans issue x2 - miroir - 3T5 Bedat
--

Notice et installation de la caméra pour la gravière
--

Organisation du 11 décembre, repas de anciens traiteur spectacle
--

Approbation du rapport du 4 mai 2022 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation.
Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation du SISS par substitution aux communes.
Avis favorable sur le projet de RLPI de la cdc du Sud Gironde.

QD :

Suite aux difficultés rencontrées concernant la création d'un chemin de randonnée : responsabilité et agribashing, le projet est remis en cause, il sera éventuellement proposé aux tissus associatifs existants sur le territoire.

Fibre : la problématique de Mazetier est en cours de résolution.

Concernant le secteur Gillardeau, la situation est toujours en attente pour envisager l'option du déploiement souterrain.

Création d'un local de chasse : des perspectives sont à l'étude mais il est tout d'abord nécessaire que le bureau de chasse se positionne quant à son devenir.

Demande de Monsieur Trémy pour obtenir l'électricité au lieu-dit Savignac : le raccordement électrique sur son terrain a essuyé un premier refus argumenté.

Mr Trémy s'engage à modifier les éléments qui le nécessitent,

Si Mr Trémy maintient sa demande, il sera invité en conseil municipal.

Monsieur Bennaceur, locataire sur le terrain de l'ancien studio 2050 a présenté son projet par mail sur l'association l'Escal'ibbür qui vient d'être créée. Le récépissé de la sous-préfecture a été joint (association loi 1901), cette association accueille des travailleurs saisonniers.

En parallèle une auto-entreprise est sur le point d'être créée, il s'agit d'une sandwicherie « le Bombaucul ». Monsieur Bennaceur nous sollicite pour un soutien matériel ou financier. Un courrier de réponse lui sera adressé avec les conditions à respecter pour pouvoir prétendre à une subvention. L'inauguration aura lieu le 19 juin, ainsi qu'un vide-grenier.

Réunions diverses :

CCID le 17 mars 2022

le 18 mars 2022 Comité des fêtes

le 19 mai réunion écoles : PGLM

CDC Syndicats compte-rendu des différentes réunions

le 21 mars 2022 SISS : CT

le 22 mars 2022 finances : CT

le 23 mars 2022 sictom : PGLM

le 24 mars 2022 Dropt Aval (excusés)
le 24 mars 2022 Réunion Département : PGLM
le 28 mars 2022 conférences des Maires : PGLM
le 29 mars 2022 commission mobilité : PGLM
le 7 avril 2022 budget SISS : CT
le 11 avril 2022 conseil communautaire : PGLM
le 13 avril 2022 commission gens du voyage (PGLM excusée)
le 15 avril 2022 syndicat des eaux : AC et FL
le 19 avril 2022 SISS : CT
le 26 avril 2022 commission technique syndicat des eaux : AC
le 3 mai 2022 commission culture : PGLM
le 4 mai 2022 CLECT : PGLM
le 11 mai commission PEEJ : CJ
le 23 mai 2022 conférences des Maires : PGLM

Préparation de la permanence pour le premier tour des élections législatives

Fin de la séance : 23h45

P. GUAGNI – LE MOING

C. TRÉJAUT

A. CASTAGNET

C. JOLY

D. GONCALVES

A. LAURENT

F. LORENZON

A. MAUBARET

S. RUSCH

E. SACRISPEYRE